maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations** **Conseil municipal du 27 juin 2011**

Commission «Patrimoine, travaux, voirie et environnement» **Séance du 1er juin 2011**

35 Syndicat d'électricité de l'Oise – cité Rouher – travaux d'enfouissement de réseau – convention de mandat

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à	M BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. SEGUIN
M. TAHI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

SOUS-PREFECTURE
- 5 JUIL. 2011
60300 SENLIS

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **34**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

La ville de Creil a décidé d'engager un programme pluriannuel de rénovation des voiries du secteur pavillonnaire de la cité Rouher incluse dans le périmètre des rues Marcel Sembat, Jean Bouin, Buhl, Aristide Briand et de la place Salengro.

Outre la réfection des chaussées et des trottoirs devenus vétustes, ce programme de travaux comprend l'enfouissement des réseaux aériens, constitués par le réseau éclairage public, le réseau de distribution électrique basse tension et le réseau de desserte Telecom.

maintenant !

Une première phase de travaux, consistant à l'enfouissement des réseaux des rues Marcel Sembat et Aristide Briand est prévue au budget 2011.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, comprenant le génie civil, le câblage basse tension, la reprise des branchements des riverains et l'enlèvement des supports, peuvent être partiellement financés par le SE 60 (autorité concédante du réseau électrique pour le compte des communes et syndicats intercommunaux adhérents).

D'autres part, la Ville a la possibilité de confier au Syndicat d'Electricité de l'Oise, sous la forme de convention de mandat, l'étude et la réalisation des travaux correspondants selon les conditions et plans de financement annexés, portant, après déduction des subventions du SE60, sur une participation de la Ville de Creil, de :

d'une part, de 144 474,45 € sur un coût global de travaux de 219 357,90 € TTC pour la rue Marcel Sembat, et d'autre part de 214 128,99 € sur un coût global de travaux de 301 118,87 € pour la rue Aristide Briand

Il vous est demandé :
- d'accepter la proposition du Syndicat d'électricité pour la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et Telecom ;

- de prendre acte que le Syndicat d'Electricité se charge de l'ensemble des démarches administratives et techniques, de gestion comptable et financière de l'opération,

- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de mandat correspondant avec le président du Syndicat d'Electricité de l'Oise, après ajustement sur les plans juridiques et techniques et selon le plan de financement prévisionnel proposé joint.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L134-1, L134-5, L271-4 et L271-6,
Vu l'avis de la commission « Patrimoine, travaux, voirie et environnement» en date du 1er juin 2011,
Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter la proposition du Syndicat d'électricité pour la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et Telecom ;

Article 2 : de prendre acte que le Syndicat d'Electricité se charge de l'ensemble des démarches administratives et techniques, de gestion comptable et financière de l'opération,

maintenant !

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de mandat correspondant avec le président du Syndicat d'Electricité de l'Oise, après ajustement sur les plans juridiques et techniques et selon le plan de financement prévisionnel proposé joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 JUIL. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

SOUS-PREFECTURE
- 5 JUIL. 2011
60300 SENLIS